



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

Administration Générale

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Arrêté du Maire N°AG/2023/ 4

AG/SCDG

OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions - Délégation d'une partie des fonctions de Madame le maire à M. Arnaud RENEVEY, Conseiller municipal

NOUS, Maire de VILLENEUVE LEZ AVIGNON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.18, qui confère à Mme le maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal

VU les procès-verbaux du 27 mai 2020 relatifs à l'installation des membres du conseil municipal, à l'élection de Mme le maire et des adjoints, dont le nombre a été fixé à neuf par délibération de ce même jour

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté n° 32 du 29 mai 2020 concernant la délégation accordée à M. Arnaud RENEVEY est annulé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés communaux, publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera adressé à Monsieur le Préfet du GARD. En outre, une expédition sera remise à l'intéressé et transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



VILLENEUVE LEZ AVIGNON le

Mme le Maire, 22 Mars 2023

Pascal BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20230322-AG4-2023-AR
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023